



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/32
24 novembre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 - 8 décembre 2024
Point 9(b) de l'ordre du jour provisoire¹

COOPÉRATION BILATÉRALE

Introduction

1. Ce document donne une vue d'ensemble des demandes émanant de trois agences bilatérales et indique si celles-ci sont éligibles compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2024 ou pour la période triennale 2024-2026. Il renvoie aussi à d'autres documents de réunion pertinents comportant une discussion sur les demandes bilatérales et contient la recommandation portant sur l'année d'affectation de la coopération bilatérale.

Vue d'ensemble

2. Onze projets représentant un coût total de 4 501 291 \$US ont été soumis à la 95^e réunion, comme l'indique le tableau 1.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale soumis à la 95^e réunion

Agences bilatérales	Pays	Titre du projet	Financement demandé (\$US)	Coûts d'appui demandés (\$US)	Montant recommandé (\$US)	Document servant de base à l'examen
Australie	Pays insulaires du Pacifique	Plan de gestion régional de l'élimination des HCFC pour les pays insulaires du Pacifique (phase II, deuxième tranche)	135 000	17 497	152 497	95/71
Australie	Pays insulaires du Pacifique	Plan de gestion régional de l'élimination des HCFC (phase II) : Activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération (décision 89/6)	247 000	27 170	274 170	95/71
Australie	Pays insulaires du Pacifique	Plan régional de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC pour les pays insulaires du Pacifique (phase I, première tranche)	295 000	38 350	333 350	95/71**
Total partiel			677 000	83 017	760 017	
Allemagne	Nigéria	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase IV) (global)	20 000	2 600	22 600	95/35
Allemagne	Sénégal	Préparation d'un inventaire national des banques de déchets des substances réglementées et d'un plan national pour la gestion de ces substances (décision 91/66)	90 000	11 700	101 700	Document présent
Allemagne	Inde	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche)	2 140 772	238 564	2 379 336	95/58**
Allemagne	Maurice	Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC (phase I, première tranche)	169 000	21 970	116 390	95/65**
Allemagne	Mexique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, première tranche) (PMU/UGP)	30 000	2 100	0	95/66**
Allemagne	Mexique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, première tranche)	520 000	36 400	337 000	95/66**
Allemagne	Colombie	Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC (phase I, première tranche)	264 870	18 541	292 472	95/48**
Total partiel			3 234 642	331 875	3 249 498	
Royaume-Uni	Ouganda	Démonstration dans un supermarché d'une technologie écoénergétique à très faible PRP (décision 91/65)	498 200	64 766	491 776	95/80**
Total partiel			498 200	64 766	491 776	
Total			4 409 842	479 658	4 501 291	

* Coûts d'appui compris

** Pour examen individuel.

Niveau admissible de coopération bilatérale

3. Le montant du financement demandé lors de la présente réunion par les gouvernements de l'Australie, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, ainsi que le financement approuvé pour les demandes soumises en 2024, ne dépassent pas le niveau autorisé de 20 pour cent pour la coopération bilatérale, comme l'indique le tableau 2.

Tableau 2. Niveaux de financement au titre de la coopération bilatérale au cours de la période triennale 2024-2026 (\$US)

Agence	Financement			Niveau autorisé pour la période triennale 2024-2026
	Approuvé pour 2024-2026	Demandé lors de la 95 ^e réunion	Total	
Australie	0	760 017	760 017	3 759 769
Allemagne	6 870 648	3 249 498	10 120 146	10 883 917
Royaume-Uni	67 800	491 776	559 576	7 792 037

Demandes bilatérales

Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Description du projet

4. Le gouvernement de l'Allemagne a présenté une demande de préparation de la phase IV du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Nigéria en tant qu'agence de coopération, avec le PNUD en tant qu'agence d'exécution principale, comme indiqué au tableau 1.

5. Le PNUD, en tant qu'agence d'exécution principale de la phase IV du PGEH pour le Nigéria, a demandé 50 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 3 500 \$US et, dans ses amendements à son programme de travail pour 2024², a fourni une description des activités requises pour la préparation du projet assortie des coûts correspondants pour chaque activité ; les commentaires du Secrétariat y sont également inclus.

Recommandation du Secrétariat

6. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la préparation de projet de la phase IV du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Nigéria au niveau de financement indiqué au tableau 1.

Préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées usagées ou indésirables et d'un plan pour la collecte, le transport et l'élimination de ces substances³

Description du projet

7. Le gouvernement de l'Allemagne a soumis une demande portant sur la préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées usagées ou indésirables et d'un plan pour le Sénégal en qualité d'agence d'exécution désignée, comme indiqué au tableau 1.

Observations du Secrétariat

8. En examinant cette demande, le Secrétariat a pris en compte les critères relatifs à la préparation

² Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/35

³ Ci-après dénommée : préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées usagées ou indésirables et plan.

d'un inventaire national des banques de substances réglementées usagées ou indésirables et plan contenus dans la décision 91/66 ainsi que les activités proposées pour la préparation du projet et leur lien avec les plans nationaux d'élimination/réduction progressive (c.-à-d. le PGEH ou le KIP) dans le pays. Le Secrétariat a noté que la demande de financement est conforme à la décision 91/66 et qu'en qualité d'agence d'exécution désignée, le gouvernement de l'Allemagne a fourni une description des activités requises pour la préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées usagées ou indésirables et plan pour le Sénégal ainsi que les coûts correspondants pour chaque activité, en utilisant le formulaire de soumission de propositions de projet adéquat.

9. Ces activités comprenaient la préparation de l'inventaire national, du plan d'action et du rapport final, des consultations avec les parties prenantes concernées, la collecte et l'analyse de données sur les quantités de frigorigènes usagées ou indésirables provenant des types et sources d'équipements identifiés ; et des considérations sur l'intégration de la dimension du genre. L'inventaire de la banque de SAO viendra compléter les efforts en cours dans le cadre de l'initiative Villes vertes, un concept actuellement mis en œuvre par le gouvernement du Sénégal qui comprend des activités sur l'efficacité énergétique et la gestion des déchets. Le gouvernement de l'Allemagne a confirmé que le rapport final, mettant l'accent sur les enseignements tirés, les résultats des inventaires et le plan d'action national, sera soumis au plus tard six mois après l'achèvement du projet.

Recommandation du Secrétariat

10. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées usagées ou indésirables et d'un plan pour la collecte, le transport et l'élimination de ces substances pour le Sénégal au niveau de financement indiqué au tableau 1.

Recommandation

11. Le Comité Exécutif pourrait envisager de demander au Trésorier de déduire le coût des projets bilatéraux approuvés lors de la 95^e réunion comme suit :

- (a) XX \$US (frais d'appui d'agence inclus) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l'Australie pour 2024-2026 ;
 - (b) XX \$US (frais d'appui d'agence inclus) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l'Allemagne pour 2024-2026 ;
 - (c) XX \$US (frais d'appui d'agence inclus) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord pour 2024-2026.
-